

**DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES
CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ollivier ARTUPHEL**, après avoir été convoqué le 28 mai 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (23) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, HENRY Céline, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, VIOLA Fabrice, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, BANI-COPPOLA Anaïs

Représentés (6) :

CABALLERO Bernard donne procuration à VIOLA Fabrice, MULLER Sophie donne procuration à HANRIOT Gilles, MONETTI Julien donne procuration à LAPIERRE Loïc, MIRA Marion donne procuration à HOOG Jean-Claude, PAUL Ophélie donne procuration à MEDA Karine, PARISIEN Anthony donne procuration à HENRY Céline

Délibération n° 26-47

Rapporteur : Ollivier ARTUPHEL

Objet : Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R 133 à R. 148 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-145 du 27 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département du Var ;

Vu la convocation du conseil municipal en date du 28 mai 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants ;

Considérant que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 pour procéder au renouvellement partiel du Sénat ;

Considérant que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'environ 160 000 grands électeurs ;

Considérant que la commune de Nans-les-Pins doit élire 15 délégués titulaires et 5 suppléants ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le conseil municipal est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Constitution du bureau électoral conformément aux textes en vigueur :

Le bureau électoral est composé de :

- Monsieur le Maire, Président,
- Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents, Madame LEROI Lysiane et Madame VERGNAU Marie-Hélène

- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, Madame BANI-COPPOLA Anaïs et Monsieur Loïc LAPIERRE

Le Maire constate que la liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Une liste a été enregistrée :

- Liste OLLIVIER ARTUPHEL

Après appel nominal, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement et application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel :

Nombre de conseillers présents et représentés : 29

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau électoral : 0

Nombre de votes déclarés blancs par le bureau électoral : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sont proclamés élus délégués titulaires avec 29 suffrages obtenus :

- Mr Ollivier ARTUPHEL
- Mme Marie-Catherine FABRE
- Mr Jean-Claude HOOG
- Mme Josiane FALCONE
- Mr Frédéric SIMONIAN
- Mme Karine MEDA
- Mr Hervé PATOUX
- Mme Céline HENRY
- Mr Loïc LAPIERRE
- Mme Lysiane LEROI
- Mr Pascal GORNIKOWSKI
- Mme Christine GASTEL
- Mr Franck BARBET
- Mme Marie-Hélène VERGNAU
- Mr Fabrice VIOLA

Sont proclamés élus suppléants :

- Mme Brigitte CASCIOTTI
- Mr Bernard CABALLERO
- Mme Sophie MULLER
- Mr Gilles HANRIOT
- Mme Ophélie PAUL

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les conditions prévues par le Code électoral,

- **Prend acte** des résultats du scrutin et de la proclamation des délégués et suppléants élus en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.
- **Dit** que le procès-verbal de l'élection sera transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL

